



CHAPITRE 4

**RAPPORT TECHNIQUE
SUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
BEAUNE COTE ET SUD**

EXERCICE 2022



CONTEXTE REGLEMENTAIRE

La Loi n° 2012-788 du 12 juillet 2010, dite loi « Grenelle II », a confié aux EPCI compétents en matière d'assainissement, le soin d'assurer la gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU). Ces dispositions ont été réitérées en 2015 (Loi Notre) et en 2018 (Loi portant transfert de la compétence eau et assainissement aux EPCI).

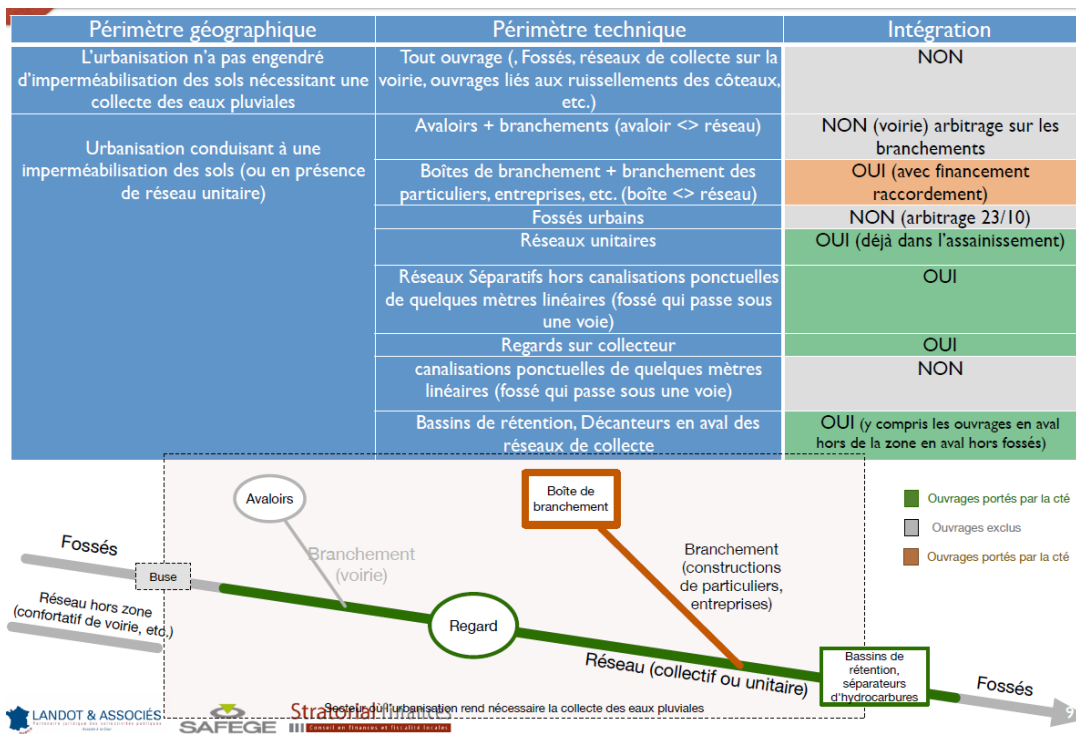
La Communauté d'agglomération a donc mené une réflexion sur la définition et le périmètre de cette compétence. Cette phase de réflexion s'est accompagnée de la signature de conventions de gestion, conclues avec les Communes, afin que celles-ci puissent continuer à réaliser, durant cette phase d'étude, les missions relevant de la compétence gestion des eaux pluviales.

Le 1er janvier 2020 la Communauté d'Agglomération a repris la compétence obligatoire GEPU (Gestion des Eaux Pluviales Urbaines)

PERIMETRE DE LA COMPETENCE

Par sa délibération du 12 Décembre 2016, la CABCS a défini le périmètre technique comme suit :

- Les secteurs concernés sont les zones urbaines ou agglomérées. Chaque commune a été destinataire d'un zonage, ce dernier restant à valider à l'issue d'une procédure d'enquête publique.
- Les ouvrages concernés sont les **réseaux pluviaux** (canalisations et regards de visite), **les bassins de rétention en aval** des réseaux, **les séparateurs hydrocarbures sous domaine public**, **les branchements des particuliers** (conduite de branchement et boîte).
- Ne sont pas concernés les **avaloirs et leur branchement** (compétence voirie), **les fossés et les bassins de rétentions en amont des réseaux**.



MISSIONS DU SERVICE

Les missions à assurer par le service sont d'ordre administratif et technique pour un patrimoine estimé aujourd'hui à :

- Plus de **320 km** de réseaux connus, de natures et diamètres très divers (béton, PVC/PEHD, dalots en pierres, fonte...).
- Environ **19 000 branchements**
- Plus de **6000 regards** de visite
- **43 ouvrages de décantation**
- **24 séparateurs hydrocarbures**
- **17 bassins de rétention**

Missions d'ordre administratif

Elles sont en lien avec la nécessité du suivi lié à l'urbanisation :

- Cadrage du Service par la définition d'un règlement de service pluvial
- Achèvement de la procédure de mise en place du zonage géographique (pour info zonage assainissement : 5 000 €/commune)
- Instruction des autorisations d'urbanisme (*estimée initialement à ½ équivalent-temps plein mais plutôt 1 équivalent-temps plein en réalité*)
- Prescriptions au titre du SCOT, PLU

Missions techniques

Ces missions concernent l'exploitation du réseau c'est-à-dire la maintenance préventive, la maintenance curative en cas d'urgence et le renouvellement du patrimoine :

- Curage
- Dératisation
- Réparations ponctuelles
- Reprise tampons
- Plaintes suite inondations (contentieux)
- Demandes de raccordements au réseau
- Bilan technique
- Inspections TV
- Mise à jour des plans (SIG)
- Marchés de prestation à engager
- Programme investissement à exécuter sur la base des montants transférés
- Instruire les demandes de raccordements (existants et neufs)

La CABCS commence à être bien identifiée comme gestionnaire du réseau des eaux pluviales des zones urbaines et à urbaniser.

- **Passage en conseil communautaire et validation du *Règlement du Service de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines*.**
- **Mise en place d'un marché à bon de commande pour l'entretien des séparateurs hydrocarbures.**

CHOREY LES BEAUNE : Réalisation du remplacement du dallot situé Rue Brenot (en direction de la Rue de Ley) qui était en cours d'effondrement (environ 55 ml de remplacé). Les travaux réalisés sur les boîtes de branchements eaux usées ont permis de découvrir un réseau des eaux pluviales non accessible et non repertorié sur le SIG (Rue Brenot direction Rue des Fiêtres – environ 130 ml).

La rue Brenot est une première étape sur la remise en état du réseau de CHOREY LES BEAUNE, la rue de Ley présente un alternat de dallot et de tuyau (réparation) ce qui ne nous permet pas d'intervenir ni en hydrocurage ni en passage caméra. Des travaux vont être à prévoir dans la rue.

SANTENAY : Hydrocurage et passage caméra sur 1 400 ml dans le centre du village (PM14).

SANTENAY : Gestion d'une pollution aux hydrocarbures avec mise en place de procédure (en attente de validation).



Hydrocarbures sortant du réseau des Eaux pluviales avant intervention.



Barrages flottants mis en place par les pompiers.

PARIS L'HOPITAL : Hydrocurage et passage caméra sur environ 1 100ml dans la rue des Bayards.

Les interventions de curages ont principalement été menées avant le passage des inspections TV en vue de la vérification de l'état des réseaux préalablement à la réalisation des travaux de voirie et lors de la présence de taux de remplissages très importants (↑ 50%).



L'année 2022 en chiffres :

Plus de **482** dossiers d'urbanismes instruits
Contre 350 en 2020

6 750 ml de curage de réseau

4 220 ml de réseau inspecté

PERSPECTIVES 2023

Effectuer les visites de demandes de raccordements des bâtiments existants.

Le service doit prioriser ses missions, d'une part au regard du volume d'activité bien supérieur aux moyens humains alloués (2 agents souhaités initialement) et aux moyens financiers votés au budget 2023. Le Service recherchera également un apprenti/alternant pour 2023-2024.

Les moyens humains demeurant inférieurs aux besoins, seules les urgences seront traitées (effondrement voirie ou autre péril immédiat, taux de remplissage réseau très élevé).